

Délibération
N°2024CM16

Acquisition du bien immobilier sis à Labourse
32, rue Achille Larue,
 cadastré section AL n° 1

Convocation du
15 mars 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le quinze mars deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs : Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE
Mr Alain DIENI à Mme Claudie MARTEL.

Madame Isabelle VANELLE est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la fermeture de la boucherie, le propriétaire a décidé de mettre en vente son bien immobilier composé d'une maison à usage d'habitation et de commerce.

Les négociations avec le propriétaire ont permis de convenir d'un accord sur les modalités de vente au prix de 67 500 €.

Considérant la nécessité de maintenir un commerce de proximité sur la commune et notamment une boucherie, il propose d'acquérir ce bien, de procéder à sa réhabilitation et à sa transformation en local commercial, en vue de le louer par la suite.

Il précise que ce projet est éligible au fonds de concours « économie de proximité dans les communes de moins de 3 500 habitants et QPV » de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) et de l'aide « Prox » de la Région des Hauts de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le service du domaine n'a pas à être consulté pour l'acquisition de biens dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 €

- DECIDE l'acquisition de l'ensemble immobilier sis à Labourse 32, rue Achille Larue, cadastré section AL n° 1, d'une superficie de 177 m2, propriété de la SCI Les Hespérides dont le siège est à PARIS 90 rue du Faubourg, représentée par Monsieur Dominique LIBERT au prix 67 500 € (soixante-sept mille cinq cents euros) et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à cet effet, notamment l'acte authentique qui sera conjointement rédigé par le notaire du vendeur, Maître WARTEL Julien, 23, rue de la barrière 80120 RUE et celui de la Commune, Maître BRUNIAU Stéphane, place de l'hôtel de ville 62530 HERGIN-COUPIGNY.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières au taux maximum auprès des différents partenaires (Etat, Région, département, CABBALR ...)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme,

Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.

